

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 OCTOBRE 2008**

Membres en exercice :	<b>L'an deux mille huit, le vingt et un octobre</b> , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
19	
Membres présents :	Date de la convocation : <b>14 octobre 2008.</b>
15	<b>Présents :</b> THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoints, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, ROUZEROL Valérie, BAYLE Stéphanie, JACQUE Fanny, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
Suffrages exprimés :	<b>Absents avec délégation :</b> ENGEL Stéphane (pouvoir à PEREZ Jean-Claude), CAZIMAJOU Didier (pouvoir à CAZIMAJOU C.
17	<b>Absent excusé :</b> Néant.
	<b>Absents :</b> HAVERLAN Dominique, DESVAUX Patrick.
	<b>Secrétaire de séance :</b> GIFFARD Ghislaine.

### **DELIBERATIONS**

#### **MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code général des collectivités territoriales, adopte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites par Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) et prend acte, conformément à l'article R.2333-118 du décret n°2007-606 du 25 avril 2007, que si le produit de la redevance calculée conformément aux dispositions de l'article R.2333-114 du même décret est inférieur à celui qui résulte de l'application du cahier des charges en vigueur, la redevance continue à être établie en conformité avec ces cahiers des charges, sauf accord entre la collectivité et le concessionnaire.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITES FORESTIERES GIRONDINES**

Suite à la demande de l'Association des Communes et Collectivités Forestières Girondines en date du 31 juillet 2008, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Eric CHEVRIE (1, Rue de la Gare – 33640 Portets) en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christian DUPRAT (3, Chemin des Cavaliers – 33640 Portets) en qualité de délégué suppléant, pour représenter la commune auprès de l'Association des Communes et Collectivités Forestières Girondines.

#### **Budget La Forge : CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC ATLANTIC PRODUCTIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de partenariat avec Atlantic Productions autorisant le Théâtre des Salinières à effectuer, durant la saison 2008/2009, sept représentations théâtrales à l'Espace Culturel La Forge, Atlantic Productions s'engageant à reverser au budget de La Forge 1,00 € TTC par place vendue.

#### **ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET D'AIDE A LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES A M. ROGER DELMONT, RECEVEUR**

En application de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attributions des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution, pour le mandat 2008/2014, desdites indemnités à Monsieur Roger DELMONT, Trésorier de Podensac.

## **PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS**

Madame le Maire fait état de la crise économique internationale qui risque d'avoir, pour conséquence, des réductions dans les dotations d'Etat et des diminutions des recettes des taxes locales dont la taxe professionnelle. Elle recommande que chacun des élus en prenne conscience. Elle les invite à la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs projets communaux et dépenses communales.

Toutefois, elle propose au Conseil municipal d'attribuer, comme cela a été fait les années précédentes, l'Indemnité d'Exercice des Missions (I.E.M.) aux agents relevant des cadres d'emploi des rédacteurs, des adjoints administratifs, des adjoints d'animation, des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des adjoints techniques et des gardiens de agents de police municipale ainsi qu'aux agents non titulaires remplissant des fonctions assimilables. Ces indemnités, votées à la majorité (13 voix pour 2% d'augmentation, 4 voix pour 1%) représentent une enveloppe globale de 17.004,00 €. Elles seront versées au prorata des heures hebdomadaires effectuées et du nombre de mois de présence dans la collectivité (quel que soit le motif de l'absence).

## **CESSION PARCELLE A 125**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de la parcelle A 125, située sur la commune de Portets, laquelle supporte la station d'épuration, du Syndicat ARPOCABE (Service des Eaux) au Syndicat CAPOAR (Service de l'Assainissement). Le Conseil prend acte que la cession aura lieu à titre gracieux, les frais étant à la charge du Syndicat CAPOAR.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.D.C. DE PODENSAC**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les statuts de la Communauté de communes et son annexe tels que délibérés par le Conseil communautaire le 15 septembre 2008.

## **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de trois ans permettant à la commune de bénéficier de l'aide financière de la C.A.F. pour l'accueil périscolaire mis en place à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

## **ADHESION A L'I.D.D.A.C. (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle pour l'année 2008/2009 l'adhésion à l'IDDAC (20,00 €) et adhère aux droits d'accès permettant la participation aux actions d'éducation et pratique artistique l'accompagnement technique (prêt de matériel, conseil à l'équipement - 130,00 €).

## **BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget communal, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Chapitre - Article</i>	<i>Libellé dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre - Article</i>	<i>Libellé recettes</i>	<i>Montant</i>
011 - 6132	Locations immobilières (1 <sup>er</sup> loyer de la classe mobile)	7.719,00 €	013 -6419	Remboursement sur charges de personnel	4.000,00 €
65 - 657362	Subvention au C.C.A.S.	1.200,00 €	77 -7788	Remboursement des assurances	6.000,00 €
66 - 6615	Intérêts ligne de trésorerie	5.400,00 €			
022	Dépenses imprévues	- 4.319,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>10.000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>10.000,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Opération - Article</i>	<i>Libellé dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération - Article</i>	<i>Libellé recettes</i>	<i>Montant</i>
170 - 2188	<u>Matériel et mobilier divers</u> : divers matériels	72,00 €			
190 - 2315	Eglise : installation brûleur	1.900,00 €			
191 - 2313	Salle polyvalente : installation baies	-10.000,00 €	191 – 1328 191 - 1341	Subvention C.A.F. D.G.E.	-2.334,00 € -4.891,00 €
215 - 2313	<u>Ecoles</u> : divers travaux sanitaires école élémentaire	- 5.000,00 €	215 – 1323 215 – 1328 215 - 1341	Subvention Conseil général Subvention C.A.F. Carte + D.G.E.	878,00 € -1.275,00 € 1.877,00 €
OFI - 020	Dépenses imprévues	7.283,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>-5.745,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-5.745,00 €</b>

## **BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE » - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget de la Forge, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Chapitre - Article</i>	<i>Libellé dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre - Article</i>	<i>Libellé recettes</i>	<i>Montant</i>
011 - 6068	Achat de petites fournitures	4.000,00 €			
011 - 6135	Location nettoyeur KARCHER	1.000,00 €			
67 - 6743	Subvention de fonctionnement à Thalie	- 5.000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION O.R.F.I.E.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 500,00 € à l'Association O.R.F.I.E.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2007 relatif au collectage et au traitement des ordures ménagères
- Madame le Maire indique que le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a, par ordonnance du 23 septembre 2008, inscrit un poste d'entretien de la voirie à Portets au titre des travaux d'intérêt général.
- Madame THERON donne la composition du bureau du Club de football, soit : M. Cyril DANNEY et Mme Céline GOUAULT (Co-présidents), Mme Aurélie DESCAT (Secrétaire), Mme Marielle LACASSAGNE (Trésorière).
- Madame THERON donne la composition du bureau du Syndicat de chasse, soit : M. Guy VIDAL (Président), M. Jacques ROUANET (Secrétaire), M. VITOSKY Bernard (Trésorier).
- Madame le Maire donne la composition du bureau de la Boule Lyonnaise, soit : M. Jean SOURBES (Président), M. Alain BERNADET (Secrétaire), M. Gérard ZIMMER (Trésorier).
- Madame le Maire fait part des remerciements de M. Jean-Louis BOVET pour l'aide apportée lors des Festes Baroques, de Mme ZORYN (Rencontres Internationales de la Musique en Graves), des familles de Mme Denise DEJEAN et de Mme Annie PRADAU pour les marques de sympathie témoignées pour le décès de ces personnes.
- Madame THERON fait part des nouvelles mesures mises en place pour l'accueil des enfants dans le cadre du service minimum en cas de grève des enseignants (voir synthèse jointe).
- Madame le Maire fait part de la journée « Portes ouvertes » organisée le samedi 25 octobre 2008 de 9 heures à 13 heures au Centre de tri du Pays de Podensac.
- Madame le Maire fait part de la manifestation « la grande lessive » organisée le 16 octobre 2008 à l'école élémentaire et consistant à accrocher des dessins sur des fils à linge tendus dans la cour de l'école.
- Madame THERON indique que la Commission annuelle pour l'année 2009 de la Cour d'Assises de la Gironde a retenu, comme jurés, Mme Virginie BUCELLONI et Mme Eliane AMBEAU.
- Concernant le lotissement des Vignes de Séverac, Madame THERON indique que les travaux de voirie intérieure vont être réalisés par le lotisseur FRANCELOT selon les directives du permis de lotir.
- Travaux du Centre multi accueil : Mme BAYLE indique qu'il faut demander que les barrières protégeant le chantier soient fixées entre elles afin d'éviter leur chute si des enfants s'y accrochent.
- M. VACHER, Conseiller municipal, indique à M. MORVAN, présent dans la salle, que la municipalité n'est pas contre le fait que les membres de l'Association Portensis envisagent de procéder au nettoyage des lavoirs mais indique les dangers auxquels risquent de s'exposer les bénévoles. Il suggère qu'une assurance spéciale soit alors contractée par Portensis pour une telle action. M. MORTIER, Conseiller municipal, indique que des panneaux précisant les dangers que peuvent représenter les lavoirs ont été placés sur chacun d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

<p>Theron Marie-France,</p>	<p>Perez Jean-Claude,</p>	<p>Blanchard Corine,</p>	<p><b>Réunion du Conseil municipal du 21 octobre 2008</b></p>
<p>Engel Stéphane, (pouvoir à J-C. Perez)</p>	<p>Marqueton Claudie,</p>	<p>Courtin Noël,</p>	<p>Haverlan Dominique,  ABSENT</p>
<p>Cazimajou Didier, (pouvoir à Cazimajou Ch.)</p>	<p>Villechanoux Georges,</p>	<p>Cousseau Michel,</p>	<p>Desvaux Patrick,  ABSENT</p>
<p>Renaud Thierry,</p>	<p>Giffard Ghislaine,</p>	<p>Mortier Pascal,</p>	<p>Rouzerol Valérie,</p>
<p>Bayle Stéphanie,</p>	<p>Jacque Fanny,</p>	<p>Vacher Jean-Claude,</p>	<p>Cazimajou Christiane,</p>